

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Arrêté du 24 septembre 2012 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la direction générale de l'énergie et du climat du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

NOR : DEVK1234747A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'avis du comité technique spécial de la direction générale de l'énergie et du climat en date du 5 mars 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein de la direction générale de l'énergie et du climat du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est fixée, à effet du 1^{er} janvier 2012, conformément à l'annexe au présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 30 août 2011 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la direction générale de l'énergie et du climat du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, des transports et du logement est abrogé.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 24 septembre 2012.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,

H. EYSSARTIER

ANNEXE

Liste des emplois et des points de nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^o et 7^o tranches de la mise en œuvre du Protocole Durafour, créés au sein de la direction générale de l'énergie et du climat, à compter du 1^{er} janvier 2012

Catégorie	Nombre emploi	Nombre points attribués	Désignation de l'emploi	Bureaux	Services/ sous-directions
A	1	30	Chef de bureau	Bureau des ressources humaines	SD7 – 7 - Sous-direction des affaires générales et de la synthèse
A	1	23	Adjoint au chef de bureau	Bureau affaires financières et logistiques	SD7 – 7B - Sous-direction des affaires générales et de la synthèse
A	1	30	Chef de bureau	Bureau de la reconversion minière et des affaires sociales	SD1 -1D - Sous-direction des marchés de l'énergie et des affaires sociales
A	1	23	Responsable hydroélectricité	Bureau production électrique	SD3 - A3 – Direction de l'énergie - Sous-direction du système électrique et des énergies renouvelables
A	1	23	Chargé de mission certificats d'économie d'énergie	Bureau des économies d'énergie et chaleur renouvelable	SCEE – SD5 - 5CD - Sous-direction du climat et de la qualité de l'air
A	1	23	Chargé de mission secteur industrie et réseaux de chaleur	Bureau des économies d'énergie et chaleur renouvelable	SCEE - SD5- 5CD -Sous-direction du climat et de la qualité de l'air
A	1	23	Chargé de mission DREAL et suivi législatif	Bureau synthèse	SD7 - 7A - Sous-direction des affaires générales et de la synthèse
A	1	23	Chargé de mission marchés publics	Bureau affaires financières et logistiques	SD7 – 7B - Sous-direction des affaires générales et de la synthèse
A	1	22	Chargé de mission énergies renouvelables thermiques et équipements	Bureau des économies d'énergie et chaleur renouvelable	SCEE/SD5/5CD – Sous-direction du climat et de la qualité de l'air
Total A	9	220			
B	1	15	Gestionnaire marchés publics	Bureau affaires financières et logistiques	SD7 – 7B - Sous-direction des affaires générales et de la synthèse
Total B	1	15			
C	1	10	Secrétaire du directeur général	Direction générale de l'énergie et du climat	
Total C	1	10			
Total A,B,C	11	245			